



**APPEL A PROJET 2025
SDJES 93 – ACTION JEUNESSE – DIRECTIVES STRATEGIQUES REGIONALES
(AJDSR)**

Sur la plateforme "LeCompteAsso"

Adresse web : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Code subvention : 601

DESCRIPTION

Les demandes de subvention par une association ou une collectivité territoriale **doivent être déposées, uniquement via le site « Mon Compte Asso »**. Aucun dossier papier ou par e-mail ne sera accepté. En cas de difficulté technique, il est possible de prendre attache du service. Dans le cadre des actions fléchées, veuillez choisir le sous-dispositif correspondant sur la plateforme.

Les thématiques prioritaires 2025 :

- Développer ou consolider la complémentarité éducative au sein des politiques de jeunesse : Une attention particulière sera apportée aux projets qui prennent en compte les problématiques de santé mentale
- Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes : Cet axe vise à contribuer au renforcement de l'information et de la mobilité des jeunes et à encourager leur parcours en matière d'engagement, d'insertion sociale et professionnelle
- Soutenir la vie associative : Il s'agit de contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif par une meilleure intégration de la jeunesse en qualité de bénévoles ou de dirigeants et de participer ainsi au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes.
- L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 : Outre les initiatives sportives mobilisant les jeunes en dehors du mouvement sportif (actions de découverte, rencontres, débats, manifestations, actions inclusives...) il sera possible de soutenir des actions portées par des jeunes, constitutives d'un héritage.
- La laïcité et la transmission des valeurs de la République : Pilier de l'école républicaine, cet axe a vocation à se décliner dans tous les domaines de l'action éducative, sportive, culturelle, citoyenne et a également vocation à être élargi aux partenaires de l'école que sont les familles, les collectivités territoriales et les associations.
- Promotion des compétences psychosociales

Date limite de dépôt des demandes :

23 juin 2025 à 12h00 (midi)

ATTENTION ! La plateforme sera fermée à l'horaire indiqué

CRITERES D'ELIGIBILITES

Structures éligibles :

- Les associations, fédérations ou unions d'associations agréées JEP ;
- Toute autre association qui existe depuis moins de trois ans et qui peut prétendre à l'obtention d'un agrément JEP peut également solliciter une subvention dans la limite de 3 000 euros et sous réserve de l'examen de ses statuts et de son fonctionnement interne.
- Les collectivités locales conduisant un projet en faveur de la jeunesse.

Dossiers éligibles :

- Cohérence du projet financé avec les orientations et priorités de la politique nationale, régionale et départementale (en termes de publics, objectifs, orientations thématiques en particulier) ;
- Qualité de la conception et de la méthodologie du projet (en termes d'évaluation des besoins, de cohérence des actions mises en œuvre, d'inscription du projet dans le territoire, de qualité du partenariat).

Le seuil minimal de subvention est fixé à hauteur de 1 500 €.

MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Le dossier est à déposer sur la plateforme « Mon compte asso », aucune autre demande ne sera acceptée (papier, courriel...).

Pour vous accompagner dans la démarche, une plage téléphonique est ouverte pendant la campagne aux dates suivantes :

- Jeudi 12 Juin 2025 de 14h à 19h ;
 - Jeudi 19 Juin 2025 de 14h à 19h ;
- Téléphone : 01 43 93 71 13

Ainsi qu'un webinaire le Mercredi 04 Juin à 18h30 via le lien suivant

<https://visioagents.education.fr/meeting/signin/invite/473544/creator/199973/hash/6ee9db8d0a4b7f748ce48a0924d308aad69c5f78>

Contact : Julien KASTELYN ce.sdjes93.vieassociative@ac-creteil.fr